Ecole communale de Racour **Rue de Landen, 85** **4287 Lincent** **019/65.74.84** **Ecole.pelincour@gmail.com**		**Ecole communale de Lincent** **Rue de Grand-Hallet, 2** **4287 Lincent** **019/63.02.55** **Ecole.pelincour@gmail.com**

Le projet éducatif du réseau officiel subventionné

"S'il n'y avait pas l'enfant à élever, à protéger, à instruire et à transformer en homme pour demain, l'homme d'aujourd'hui deviendrait un non-sens et pourrait disparaître ".
0. Decroly.

Au niveau d'un réseau d'enseignement, le PROJET EDUCATIF constitue un projet de politique de l'éducation auquel adhèrent les responsables des communautés éducatives et dont la mise en oeuvre est assurée par l'équipe éducative locale dans le cadre de son PROJET PEDAGOGIQUE.

Une nécessaire **cohérence** existe donc entre projet éducatif (les intentions, les buts et les valeurs) et projet pédagogique (les options pédagogiques et les choix méthodologiques).

Le réseau officiel subventionné est

- un réseau officiel puisqu'il est organisé par des pouvoirs publics : les communes ;
- un réseau subventionné bénéficiant de subventions en provenance de l'Etat;
- un réseau qui associe des pouvoirs organisateurs de petite, moyenne et grande importance;
- un réseau démocratique, proche des citoyens, puisque géré par des mandataires élus par la communauté locale et responsables vis-à-vis d'elle;
- le premier réseau d'enseignement fondamental qui regroupe 47 % des effectifs scolaires.

Faisant siennes les valeurs reprises dans les décrets du 24 juillet 1997 sur les missions prioritaires de l'école et du 14 mars 1995 relatif à l'école de la réussite, le **Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces,** association représentative et porte-parole du réseau au niveau de l'enseignement fondamental, spécial et artistique à horaire réduit, entend défendre, dans le respect et la tolérance, une école communale ouverte à tous, respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques, proche du citoyen, centrée sur le développement et l'épanouissement de l'enfant.

1.Citoyenneté responsable

L'école communale ou provinciale **proche du citoyen** est **démocratique.**

Gérée par des responsables élus, elle s'efforce de répondre aux questions d'éducation.

Elle encourage le jeune à participer à la **construction d'une société démocratique** et l'amène à s'exercer à la **citoyenneté responsable** en créant des lieux et des temps de parole où chacun a le droit de s'exprimer et d'être écouté.

Elle est par excellence le **point de rencontre,** le milieu social, le lieu où l'on étudie, où l'on joue ensemble, où l'on partage la vie de tous les autres enfants.

Respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques, elle est une école de tolérance refusant tout endoctrinement ou neutralisme pris dans le sens de non-engagement et de passivité; elle s'enrichit de **l'échange et de la confrontation d'idées et de convictions différentes.**

2. <u>Respect des droits de l'enfant</u>
L'école communale ou provinciale, **respectueuse des droits de l'enfant,** prend en charge le développement de sa personne dans sa totalité. Elle vise à son mieux-être **affectif, physique** et **intellectuel.**

La gestion dynamique de l'école génère une qualité de vie qui privilégie **l'épanouissement personnel, la confiance en soi,** la **socialisation, la** s**olidarité, l'autonomie, le sens des responsabilités, la liberté, l'efficacité, la créativité, le développement corporel, la curiosité d'esprit, l'esprit critique, ...**

Le dialogue, le débat d'idées, la collégialité, suscitent **la motivation** nécessaire pour atteindre ces objectifs.

L'erreur ne sera plus sanction mais au contraire **source de défis, d'ajustements et de dépassement de soi.**

3. <u>Maitrise des compétences de base</u>
L'école communale ou provinciale s'engage à amener les enfants qui lui sont confiés à **la** maîtrise **des compétences de base en ayant pour chacun d'eux la meilleure ambition,** ce qui les rendra aptes à suivre avec succès leur cursus scolaire et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

4. <u>Egalité des chances</u>
L'école communale ou provinciale, ouverte à tous, **refuse toute sélection** sociale ou économique : elle réserve une sollicitude équitable envers **tous les enfants** qui lui sont confiés.